

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 22 décembre 2016

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 5

DÉCISION N° 5040/DEF/SGA/DAF

désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 169 « reconnaissance et répartition en faveur du monde combattant ».

Du 22 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

DÉCISION N° 5040/DEF/SGA/DAF désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 169 « reconnaissance et répartition en faveur du monde combattant ».

Du 22 novembre 2016

NOR D E F S 1 6 5 2 0 5 8 S

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 310.12.2.3

Référence de publication : BOC n° 57 du 22 décembre 2016, texte 5.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié, organisant l'exercice des attributions de l'ordonnateur principal du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié, portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense,

Art. 1er. Les responsables de budget opérationnel de programme du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » sont désignés conformément à l'annexe I. de la présente décision.

Art. 2. Les responsables d'unité opérationnelle du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » sont désignés conformément à l'annexe II. de la présente décision.

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le secrétaire général pour l'administration,

Jean-paul BODIN.

ANNEXE I.
**DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME DU
PROGRAMME 169 « RECONNAISSANCE ET RÉPARTITION EN FAVEUR DU MONDE
COMBATTANT ».**

BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME NUMÉRO DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME	RESPONSABLE FONCTION DU RESPONSABLE
0169-0072 Réparation	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD)
0169-0075 Reconnaissance	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA)

ANNEXE II.
**DÉSIGNATION DES RESPONSABLES D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME 169 «
RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT ».**

UNITÉ OPÉRATIONNELLE NUMÉRO D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE	RESPONSABLE FONCTION DU RESPONSABLE
0169-0072-RE01 Action sociale	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD)
0169-0072-RE02 Pensions	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD)
0169-0075-RE01 DMPA	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA)